



Vendre gratuitement mes parts sarl au plus vite

Par **madigil**, le **25/04/2008** à **02:05**

Bonjour,

Je suis associé dans une SARL depuis quelques mois
Nous sommes trois associées
Le Gérant 50% des parts
Une personne 25 % des parts
Moi-même 25 % des parts

La situation

La société a de nombreuses et importantes dettes auprès de l'urssaaf, CGSS....
Je n'avais pas été au courant. Une subvention est rentrée dans les comptes de la société
Une partie de la subvention s'est évaporée

J'ai été embauché sur un contrat de 3 mois comme chargé de mission
Pour assurer le suivi et de développement d'une activité de la société

Je n'ai pas reçu mon salaire du troisième mois, ni la prime de précarité, ni la prime des congés payés

Mon attention :

Je vais aller au prud'homme pour récupérer le salaire impayé
Et je ne veux plus être associé dans cette société

Ma question

Est-ce qu'un associé-employé peut ester au prud'homme au même titre qu'un salarié ?

Comment je peux céder mes parts le plus rapidement possible sachant que je peux les céder à titre gratuit ?

Merci beaucoup